Nations Unies

S/PV.6533



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6533e séance

Jeudi 12 mai 2011, à 10 heures
New York

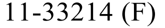
Président :	M Araud	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	Mme Ziade
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Lettres identiques datées du 18 février 2011, adressées au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/85)

11-33214 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Lettres identiques datées du 18 février 2011, adressées au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2011/85)

Le Président : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Jean-Marie Guéhenno, Président du Groupe consultatif de haut niveau pour l'examen des capacités civiles internationales; Mme Susana Malcorra, Secrétaire général adjointe à l'appui aux missions; et M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/85, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 février 2011, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport qui rend compte de l'étude indépendante des moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles.

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno.

M. Guéhenno : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à cette séance pour présenter le rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur l'examen des capacités civiles internationales (S/2011/85). Je voudrais également remercier la Secrétaire général adjointe, Mme Malcorra, de sa présence, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, S. E. l'Ambassadeur Gasana, d'être ici aujourd'hui.

Le rapport qui va être présenté au Conseil est véritablement le produit d'un effort collectif. Je note que Madame l'Ambassadeur Mitra Vasisht qui était l'un des membres du Groupe consultatif, assiste à la séance. Je crois que sans la diversité des points de vue qui se sont exprimés dans ce Groupe, nous n'en serions pas où nous sommes aujourd'hui. Ce rapport est le résultat d'un travail collectif, également, de par la diversité et la variété des consultations que nous avons pu conduire dans la phase préparatoire. Nous avons rencontré des États Membres, des organisations régionales, la société civile, les personnes touchées par les conflits, des agents travaillant dans les zones de conflit, et les points de vue que nous avons recueillis nourrissent ce rapport.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le contexte des origines de ce rapport. Comme le Conseil le sait, il est né des préoccupations que la communauté internationale, et l'ONU en particulier, ont de plus en plus sur la possibilité de fournir en temps utile, au bon moment, des personnes possédant les qualités nécessaires dans des situations difficiles, et de les déployer rapidement dans les zones qui sortent de conflits. Cette difficulté, que l'on rencontre dans toutes les grandes missions multidimensionnelles, se répercute sur la capacité des missions des Nations Unies – des missions que le Conseil autorise – de remplir leur mandat et de contribuer ainsi à consolider une paix durable. C'est à ce problème fondamental que ce rapport s'efforce d'apporter une réponse.

Bien sûr, ce n'est pas un problème nouveau. Les membres du Conseil se souviendront que, durant le débat de juin dernier à l'Assemblée générale, qui marquait le dixième anniversaire du rapport Brahimi (S/2000/809), Lakhdar Brahimi a fait le constat qu'il n'y a pas d'alternative à la nécessité de déployer les bonnes personnes dans les bonnes fonctions au bon moment, et seulement pour le temps nécessaire. Il ajoutait que beaucoup de vétérans du maintien de la paix avaient dit au Groupe qu'il présidait en 2000 que le système de fonctionnement du personnel civil ne remplissait pas son rôle vis-à-vis des missions de maintien de la paix, et que s'il y avait un problème à régler en priorité, ce devait être celui-là. Dix ans plus tard, malheureusement, il exprimait sa crainte que beaucoup des problèmes qu'il avait notés en 2000 n'aient pas encore été réglés.

Depuis 10 ans, l'environnement opérationnel des missions s'est encore considérablement compliqué, alors que les attentes de la communauté internationale ont, elles aussi, changé de façon significative. L'ambition des missions dont le Conseil autorise le déploiement n'a cessé de grandir, de sorte qu'elles jouent des rôles de plus en plus divers et variés qui couvrent un éventail très large dans le paysage de rétablissement de la paix et de la sécurité. Et ceci

requiert beaucoup plus d'agilité au niveau du Siège et sur le terrain, et un éventail beaucoup plus large de compétences et de savoir-faire, y compris des compétences très spécialisées qui sont souvent difficiles à trouver.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme l'a dit le Secrétaire général au cours du débat du Conseil sur la consolidation de la paix après les conflits et le développement de l'infrastructure institutionnelle, en janvier (voir S/PV.6472), « des systèmes plus souples et plus flexibles sont également nécessaires, notamment des partenariats plus solides à même de fournir les capacités civiles les mieux adaptées » et pour cela, nous devons penser en particulier aux pays de l'hémisphère Sud et aux femmes.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur les points essentiels du rapport. Les membres du Conseil en connaissent déjà les quatre grands axes : appropriation nationale, partenariat mondial, ressources techniques et agilité. Je voudrais expliquer pourquoi nous avons choisi de nous concentrer sur ces quatre points clefs.

Premièrement, s'agissant de la prise en main de leur sort pas les pays, comme la Commission de consolidation de la paix l'a souligné, l'aide internationale ne saurait aboutir tant que les pays touchés par un conflit ne développent pas leurs propres capacités pour faire face à la crise et au changement. Pourtant, nous avons entendu à maintes reprises les pays frappés par les conflits dire que nous ne respections pas suffisamment le principe d'appropriation nationale ou que nous ne développions pas suffisamment les capacités nationales. Au Libéria, par exemple, où le dernier accord de paix a été signé en 2003, malgré les efforts accomplis par la communauté internationale depuis lors, l'absence de capacités spécialisées dans de nombreux domaines demeure un problème majeur. La Police nationale libérienne, pour ne citer qu'un exemple, a besoin de compétences civiles dans les domaines de l'administration, des communications, des enquêtes criminelles, du renforcement des capacités institutionnelles et de la logistique. Nous n'avons pas seulement besoin de personnel en uniforme, qui joue évidemment un rôle déterminant; c'est tout un cadre civil d'appui qu'il faut mettre en place en parallèle.

Notre rapport s'appuie donc sur le principe que l'aide internationale doit recenser, protéger et développer les capacités nationales latentes, en bref, qu'elle doit s'appuyer sur ce qui existe déjà, et ne pas partir de zéro. Cela passe par un soutien renforcé à l'exercice des fonctions essentielles de l'État, comme la coordination de l'aide, la définition des grandes orientations et la gestion des finances publiques, ainsi que par l'optimisation de l'incidence économique de nos interventions, et ce en privilégiant les achats au niveau local, et en utilisant les capacités locales autant que faire se peut, y compris pour pourvoir les postes de fonctionnaires au niveau des administrateurs au sein des missions des Nations Unies. Ce soutien doit être le plus précoce possible. Au Sud-Soudan, par exemple, j'espère que l'ONU s'emploiera à développer les capacités des Sud-Soudanais d'énoncer leurs priorités afin que ce soit les Sud-Soudanais eux-mêmes qui façonnent l'avenir de leur pays, le processus de planification de l'ONU venant ensuite s'aligner sur ces priorités, définies au niveau national.

Le deuxième axe important concerne les partenariats. Les pays touchés par un conflit ont des besoins de plus en plus spécialisés dans un certain nombre de domaines, de la gestion des ressources naturelles, comme nous l'avons vu au Libéria, à la gestion foncière, au Darfour, en passant par la gestion portuaire au Timor-Leste : la gamme est illimitée. L'ONU ne peut évidemment pas espérer satisfaire tous ces besoins par ses propres moyens. Elle peut pourtant mettre en place et gérer des partenariats efficaces avec des prestataires extérieurs, comme le font déjà nombre d'institutions, de fonds et de programmes. Nous recommandons donc la création d'une cellule des partenariats civils qui serait chargée de mettre en rapport les besoins sur le terrain avec les capacités de l'État Membre concerné et des organisations non gouvernementales, et de favoriser un déploiement plus rapide et plus efficace des capacités de l'État Membre.

Nous insistons en outre sur la nécessité de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Le genre de savoir-faire requis dans les pays frappés par un conflit peut souvent se trouver dans les pays ayant l'expérience récente d'un processus de transition ou d'une transformation institutionnelle. L'Afrique du Sud, par exemple, a pu proposer au Burundi son savoir-faire dans les domaines électoral et de la médiation. Face aux besoins qu'elle a de développer ses capacités, la Police nationale libérienne, quant à elle, reçoit une aide de ses voisins de la sous-région. La coopération triangulaire aide à rétablir et à renforcer les fonctions essentielles de l'État au Sud-

Soudan, où 200 conseillers de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et 150 Volontaires des Nations Unies, appuyés par le Programme des Nations Unies pour le développement, seront déployés pour travailler localement avec leurs homologues du Gouvernement et fournir un appui technique et consultatif.

Ensuite, notre attention s'est portée sur les ressources techniques. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix (S/2009/304) de 2009 avait insisté sur la nécessité de garantir la prévisibilité de l'appui fourni dans les domaines fondamentaux de la consolidation de la paix. Pourtant, les efforts restent freinés par le manque de ressources techniques pouvant être déployées rapidement, notamment dans des domaines aussi essentiels que l'état de droit. Le problème est lié en partie au manque de clarté quant aux rôles et responsabilités, auquel s'ajoutent des lacunes dans certains domaines et des chevauchements dans d'autres, où plusieurs d'acteurs s'acquittent des mêmes tâches dans le cadre de mandats contradictoires. C'est pourquoi le rapport recommande d'établir un modèle clair définissant qui fait quoi et de désigner clairement des chefs de file dans tous les domaines. L'objectif est de renforcer les attributions et la responsabilité et de combler les lacunes manifestes en termes de capacités.

Enfin, notre attention s'est portée sur la nécessité pour l'Organisation d'être agile et adaptable. Les représentants du Secrétaire général chargés de l'exécution des mandats du Conseil sur le terrain se voient confier par le Conseil de lourdes responsabilités politiques et diplomatiques. Toutefois en matière de gestion, ils n'ont souvent qu'une très faible marge de manœuvre, or ils doivent disposer de l'autorité nécessaire pour adapter les plans de mise en œuvre face aux imprévus ou pour exploiter les occasions qui s'offrent à eux. Permettre aux missions d'effectuer certaines activités relevant des programmes, au moins avant que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ne mettent les leur en place, pourrait faciliter l'exécution de leurs mandats. Le programme de réduction de la violence de proximité mis en place par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et le plan de construction de routes géré par la Mission des Nations Unies au Libéria qui employait 75 000 Libériens, dont un tiers d'ex-combattants, sont autant d'exemples qui illustrent l'énorme potentiel que recèle le fait d'utiliser des fonds provenant des budgets affectés aux missions pour financer des programmes minutieusement ciblés relevant de leur mandat.

Le rapport formule également une recommandation intersectorielle qui consisterait à mettre en place un dispositif plus homogène au sein des Nations Unies pour permettre une réponse rapide et une interopérabilité à l'échelle de tout le système. Cela suggère, à mon sens, un problème plus profond, à savoir qu'il n'existe qu'un système unique de gestion des ressources humaines censé à la fois s'occuper du recrutement du personnel au niveau Siège et de la gestion des missions sur le terrain. Il s'agit là de deux tâches complètement différentes, dont il est peut-être impossible de s'acquitter à partir d'un seul cadre de règles sans procéder au moins à certains ajustements.

En conclusion, je voudrais souligner que, trop souvent, la communauté internationale a raté les occasions d'exploiter les possibilités qui s'offrent immédiatement au lendemain d'un conflit de garantir un niveau de sécurité minimum, d'engranger les dividendes de la paix, de renforcer la confiance dans les processus politiques et de développer les capacités nationales de base permettant au pays concerné de prendre la tête des activités de consolidation de la paix.

Les enjeux sont très importants. Comme le dernier *Rapport sur le développement dans le monde* le souligne :

> « l'insécurité… est devenue un défi majeur de notre époque en matière de développement. Un milliard et demi d'êtres humains vivent dans des États fragiles, des pays touchés par un conflit ou des zones où sévit une criminalité organisée de grande ampleur. Aucun pays fragile ou frappé par un conflit n'a encore atteint un seul des objectifs du Millénaire pour le développement ».

Pour répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit, l'ONU s'emploie actuellement à recruter un large éventail de personnel spécialisé au lieu de nouer des partenariats qui pourraient lui donner accès aux capacités nécessaires selon que de besoin. Face à un conflit, l'intervention de l'ONU est donc inévitablement déterminée par la disponibilité de ses propres ressources humaines et non par la demande. Améliorer les moyens civils que nous fournissons suppose de passer d'une approche axée sur l'offre à une approche axée sur la demande, qui respecte et comprenne les besoins des pays touchés par un conflit et qui soit capable de s'adapter pour y répondre, plutôt que de se contenter de déployer les moyens dont on

dispose. Cela suppose que nous sortions des schémas habituels que nous avons bâtis pour décrire nos activités de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit; des schémas qui se sont parfois avérés des obstacles plus que des aides parce qu'à la vérité, les efforts de reconstruction d'un pays touché par un conflit forment un tout. Trop souvent, du fait de ces modèles, nos interventions ressemblent à des montagnes russes, notre engagement est massif à un instant « t », puis l'instant d'après, il est réduit à la portion congrue. Nous ne savons pas comment adoucir la pente de ces montagnes, or c'est précisément ce qu'il faudrait.

Nos recommandations ont pour but de donner les moyens à la communauté internationale de mieux répondre à tous ces besoins. Pour cela, nous avons la vision d'un noyau dur de fonctionnaires des Nations Unies travaillant en partenariat étroit avec les communautés hôtes et le personnel civil des États Membres, des organisations régionales et d'autres partenaires, ayant rapidement accès à des capacités temporaires pour pourvoir à la demande.

Une réunion organisée par l'ONU et l'Union africaine à Addis-Abeba en décembre 2010 a été parfaitement claire sur ce point. La déclaration finale de cette réunion affirmait notamment que :

> « L'esprit de partenariat doit guider les prochains types d'action aux côtés des États touchés par un conflit. L'ONU doit se montrer ouverte et respectueuse. Elle doit coopérer avec les communautés hôtes, les États Membres qui disposent de capacités appropriées, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé, et ce, avec une volonté d'apprendre d'eux et de s'adapter. »

Ce message touche au cœur même du rapport.

Il revient maintenant aux États Membres et au Secrétaire général d'évaluer nos idées et nos propositions. J'espère que certaines d'entre elles s'avèreront utiles. Je remercie les membres du Conseil de leur intérêt et j'attends avec impatience de connaître ce qu'ils pensent de notre rapport ainsi que la manière dont il peut servir leurs travaux.

Le Président : Je remercie M. Guéhenno de son exposé.

Je donne la parole à M[me] Malcorra.

M. Malcorra (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à prendre part au présent débat et de me donner l'occasion d'entendre les points de vue des membres et d'envisager la suite qui sera donnée au rapport du Groupe consultatif de haut niveau sur les capacités civiles (voir S/2001/85). Je suis heureuse de la présence de M. Jean-Marie Guéhenno et de l'Ambassadeur Gasana, qui représente la Commission de consolidation de la paix aujourd'hui.

Les capacités civiles sont une composante essentielle de presque toutes les missions autorisées par le Conseil. Des plus importantes opérations multidimensionnelles de maintien de la paix aux missions politiques plus restreintes et plus spécialisées, toutes ont besoin de moyens civils très variés pour exécuter leur mandat. Lorsqu'en 2009, le Secrétaire général a publié son premier rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), le Conseil a souligné qu'il importait de disposer d'experts civils pouvant être déployés rapidement pour mettre en valeur, à un stade aussi précoce que possible, les capacités nationales dans les pays sortant d'un conflit. C'est d'ailleurs dans ce contexte que le Conseil s'était félicité de la recommandation du Secrétaire général de procéder à un examen pour envisager la manière d'élargir et d'approfondir la réserve d'experts civils – examen qui a abouti au rapport dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Le Secrétaire général accueille favorablement l'orientation que le rapport propose de prendre. Les recommandations qui figurent dans le rapport vont dans le sens des vastes efforts qu'il déploie pour faire de l'ONU une organisation plus ouverte et plus prompte à réagir, œuvrant en étroit partenariat avec les États Membres. Le Secrétaire général signale également qu'en insistant sur la nécessité d'accomplir davantage avec les ressources disponibles et de faire un meilleur usage des mécanismes en place, le rapport rejoint son souci constant de rendre l'Organisation plus responsable, efficiente et efficace. Je constate qu'il y a une grande concordance entre les recommandations figurant dans le rapport et les priorités identifiées depuis longtemps par le Conseil pour améliorer notre performance collective à l'appui des pays touchés par un conflit.

Premièrement, en ce qui concerne la prise en main par les pays de leur sort, le rapport repose entièrement sur le postulat qu'il ne peut y avoir de paix durable que si les gouvernements, les peuples et les

institutions du pays concerné prennent réellement en main les processus de consolidation de la paix. Même s'il est toujours difficile d'identifier et de développer les capacités nationales latentes, cet aspect doit être intégré dans nos objectifs et nos plans d'action dès le début.

Le Conseil a souligné la nécessité d'apporter un appui rapide et prévisible aux domaines prioritaires de la consolidation de la paix, notamment la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, le respect des droits de l'homme et le retour des réfugiés, les fonctions essentielles de l'État et la remise sur pied de l'économie. Le rapport reconnaît que certains domaines ne sont pas actuellement en mesure de s'adapter à la demande. Toutefois, la question des capacités nationales pour gérer et répartir les ressources se pose également. Le Conseil a souligné à juste titre le rôle essentiel que l'ONU joue en aidant les autorités nationales à élaborer le plus tôt possible des stratégies relatives à leurs priorités en matière de consolidation de la paix. Le rapport indique aussi que nous devons faire davantage pour aider les États à se doter des structures de base nécessaires pour la gestion et la hiérarchisation des politiques et pour la coordination de l'aide et la gestion des finances publiques. Cela est conforme aux conclusions et messages les plus importants contenus dans le dernier *Rapport sur le développement dans le monde*.

En ce qui concerne les partenariats, la fourniture de capacités civiles plus efficaces doit être une action concertée. Il n'est ni réaliste ni avisé que l'ONU essaye de recruter tout le personnel requis, vu la diversité des compétences et expériences nécessaires pour répondre aux besoins des pays sortant de conflit, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir. Le rapport recommande plutôt que, pour avoir accès à des compétences supplémentaires qui ne sont pas offertes par son personnel de base, l'ONU investisse dans des partenariats à long terme avec des entités extérieures qui peuvent lui fournir des compétences spécialisées de façon plus souple et en fonction des besoins. Ces partenariats présentent des avantages mutuels pour les parties concernées. Non seulement ils permettront à l'ONU d'avoir accès à de nouvelles capacités qui sont actuellement sous-exploitées, mais ils donneront également aux États Membres et aux autres partenaires plus d'occasions de déployer leurs capacités civiles en partenariat avec l'ONU. C'est pour cela que le rapport recommande le renforcement de la coopération Sud-Sud et des partenariats triangulaires, ainsi que la mise en place des modalités nécessaires comme la formule des experts en mission ou des formules standardisées d'assistance civile, pour leur permettre de travailler de façon harmonieuse.

Enfin, s'agissant de l'importance de veiller à ce que les changements proposés contribuent à une plus grande efficacité des opérations sur le terrain, la plupart des recommandations du rapport portent sur les règles ou les pratiques de gestion utilisées au Siège. Mais les changements apportés au niveau du Siège ne serviront pas à grand-chose s'ils ne permettent pas en fin de compte d'améliorer nos prestations sur le terrain, c'est-à-dire la qualité de l'assistance que nous fournissons aux pays touchés par les conflits. à l'avenir, au moment d'examiner les idées du rapport qu'il serait utile de mettre en œuvre et de quelle manière, je suis convaincue que nous devrions nous concentrer sur le terrain et l'impact de notre action sur le terrain. C'est pourquoi j'entends inviter les représentants des missions sur le terrain à participer aux réunions du Groupe de pilotage dans la mesure du possible.

Je voudrais maintenant parler de la voie à suivre. En tant que Présidente du Groupe de pilotage constitué par le Secrétaire général pour assurer le suivi des recommandations figurant dans le rapport, nos activités se fondent sur certains principes clefs. Premièrement, nous allons travailler dans un esprit d'ouverture et en privilégiant les consultations. Il faudra faire participer l'ensemble du système des Nations Unies, les États Membres et les partenaires extérieurs, si nous voulons dégager du rapport un ensemble de recommandations qui peuvent être mises en œuvre. Les consultations nous permettront également d'identifier les capacités qui sont disponibles à l'extérieur de l'ONU mais qui ne sont pas encore pleinement utilisées. Le débat qui a eu lieu hier au sein de l'Assemblée générale nous a permis de recueillir des informations qui nous permettront de faire avancer ce processus.

Nous devons aligner nos travaux sur d'autres initiatives et réformes entreprises au sein du système des Nations Unies qui sont compatibles avec nos objectifs. Par exemple, il serait plus productif d'appliquer certaines recommandations du rapport relatives aux ressources humaines dans d'autres cadres de travail. En rassemblant ces éléments sous le volet « capacités civiles », nous pourrions y attirer davantage l'attention, les placer sous le signe de l'urgence et leur donner une plus grande valeur ajoutée.

Nous allons adopter une démarche globale et à l'échelle du système. Au sein du Groupe de pilotage constitué par le Secrétaire général, il y a aussi des collègues chargés des questions humanitaires et de développement. La Banque mondiale a indiqué qu'elle voudrait se joindre à nous, et nous sommes en train d'étudier les modalités nécessaires à cette fin. Les réunions que nous avons tenues jusqu'à présent indiquent qu'il y a un intérêt très constructif au sein du système quant à la suite qui sera donnée au rapport, même s'il existe des divergences de vues sur les moyens à mettre en œuvre. Cependant, il existe un consensus sur les objectifs clefs, à savoir agir plus efficacement pour faciliter le développement des capacités nationales, élaborer des mécanismes pour établir des partenariats efficaces avec des spécialistes extérieurs et mettre en place des arrangements plus harmonieux à l'ONU en vue d'une intervention plus rapide en cas de crise. C'est une base encourageante sur laquelle nous nous fonderons pour aller de l'avant.

Enfin, nous devons nous montrer sélectifs. Le rapport contient plus de 70 recommandations. Certains changements proposés, quoiqu'apparemment simples, pourraient se révéler difficiles à mettre en pratique. Par contre, d'autres peuvent être mis en œuvre sous l'égide du Secrétaire général ou de ses chefs de secrétariat. Nous devons identifier ceux qui offrent un rendement des investissements plus élevé et les mettre en œuvre en priorité. Nous devrons également tester certaines de ces idées, en particulier sur le terrain. Au cas où le Conseil de sécurité autoriserait le déploiement d'une mission des Nations Unies au Sud-Soudan, elle nous offrirait cette possibilité. Mais nous devons également nous montrer réalistes. La mise en œuvre de certaines recommandations exige des changements systémiques, et cela prendra du temps.

Quelle va être la prochaine étape? J'attends avec intérêt les opinions des membres du Conseil sur le rapport et les possibilités qui, à leur avis, peuvent être exploitées rapidement. Le Secrétaire général voudra les prendre en considération lorsqu'il examinera les moyens de donner suite au rapport. Il indiquera alors les recommandations qu'il entend mettre en œuvre, probablement dans un rapport qui sera présenté aux Membres après l'été. Il s'agit d'un long voyage que nous venons juste d'entamer.

Le Président : Je remercie Mme Malcorra de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Eugène-Richard Gasana.

M. Gasana (Rwanda) : Je voudrais remercier le Conseil de sécurité de l'intérêt accru qu'il ne cesse de porter à la Commission de consolidation de la paix en nous invitant de temps en temps à contribuer humblement au noble travail du Conseil, et combien énorme et précieux pour l'humanité entière. Monsieur le Président, permettez-moi aussi de vous réitérer officiellement toutes mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

La Commission de consolidation de la paix a donné la priorité à la prise en charge nationale en tant que principe central pour instaurer une paix durable et prévenir la reprise de conflits. À cette fin, au-delà de la rhétorique et des slogans, la Commission estime que la prise en charge nationale prend tout son sens dans trois domaines prioritaires : premièrement, une vision nationale pour les processus politiques et de consolidation de la paix et leur direction; deuxièmement, des capacités humaines et institutionnelles suffisantes dans les domaines essentiels que sont la sécurité, la gouvernance et l'économie; et troisièmement, la participation de tous les segments de la société.

De l'avis de la Commission, l'examen des capacités civiles est l'occasion pour la communauté internationale de traiter de la seconde question, à savoir, la mise en valeur adéquate des capacités humaines et institutionnelles, et de reconnaître que nous devons améliorer d'urgence notre riposte collective face à cette tâche difficile. Dans l'optique de mettre en œuvre les recommandations pertinentes figurant dans l'examen fait en 2010 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, la Commission a établi les priorités en matière de développement des capacités nationales pour les pays inscrits à son ordre du jour, car c'est un élément clef qui exige notre attention immédiate cette année.

À cet égard, la Commission a participé périodiquement au processus consultatif qui a produit le rapport ambitieux (voir S/2011/85) dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les membres de la Commission ont déjà coopéré étroitement avec le groupe consultatif informel, présidé par le Canada, membre de la Commission et Président de la formation Sierra Leone. Tout récemment, à la suite de la

publication du rapport, la Commission a eu des entretiens informels avec notre excellente Secrétaire générale adjointe, M[me] Malcorra, Présidente du groupe de pilotage, qui nous a fait part de ses réflexions sur les prochaines mesures à prendre.

Il faut opérationnaliser nos actions dans les quatre domaines couverts par le rapport qui consistent à aider les pays à prendre leur sort en main, à agir en partenariat, à mobiliser les ressources techniques nécessaires et à faire preuve d'agilité et d'adaptabilité. Nous comprenons bien que pour opérationnaliser le résultat de l'examen, nous devons établir un ordre de priorité entre les actions susceptibles de produire le plus rapidement des améliorations tangibles sur le terrain. Toutefois, nous reconnaissons aussi que ce processus a déjà généré de grands espoirs. Nous espérons que, dans la mesure du possible, nous pourrons répondre concrètement à ces attentes et être réalistes face à la nécessité urgente d'introduire des changements. Je ne dis pas que cette tâche sera facile pour le Secrétaire général, car elle devra nécessairement s'inscrire dans les efforts plus larges de la réforme des Nations Unies.

Pour ce qui est du fond, je voudrais évoquer les éléments suivants auxquels la Commission accorde une importance particulière pour l'avenir.

Premièrement, il faut considérer les besoins en capacités des pays concernés en tenant compte des besoins et des priorités les plus pressants de la consolidation de la paix, qui sont propres à chaque pays et qui doivent être réglés dans des délais précis. C'est pourquoi l'établissement des priorités doit se faire au niveau national et notre réponse doit tenir compte des demandes exprimées.

Deuxièmement, nous devons améliorer la façon dont nous identifions et classifions les capacités nationales et locales existantes. Il faut mettre en place, notamment parmi la diaspora, des mécanismes pratiques susceptibles de développer ces capacités, de les déployer et d'en tirer parti. Nous devrions nous attacher à donner aux capacités locales les moyens d'agir, et non pas chercher à les supplanter.

Troisièmement, la démultiplication des capacités et des compétences dans les régions avoisinantes, le monde du Sud et parmi les femmes et les acteurs de la société civile est un élément clef de l'évaluation. Nous reconnaissons cependant que la concrétisation de cet objectif sera particulièrement difficile, notamment en matière de financement. Nous devons nous attacher sans plus tarder à mettre davantage l'accent sur la consolidation de la paix et à favoriser l'interopérabilité des mécanismes de coopération Sud-Sud et de renforcement des capacités avec les mécanismes de l'ensemble du système des Nations Unies.

Quatrièmement, l'autonomisation des femmes doit rester hautement prioritaire dans le cadre de cet exercice. Nous devons aborder cette question conjointement aux efforts qui continuent d'être déployés pour renforcer la participation des femmes dans les processus de consolidation de la paix, comme le Secrétaire général l'a indiqué récemment dans son rapport (S/2010/466) et dans son plan d'action en sept points.

Les États Membres ont exprimé le souhait d'être consultés et de continuer à participer de près au processus qui aboutira à la présentation par le Secrétaire général de son rapport sur l'opérationnalisation de l'évaluation. En tant qu'entité trans-organisations qui traite de l'ensemble des activités de consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix est prête à fournir l'espace nécessaire à ces consultations qui réuniraient un vaste éventail de parties prenantes. Cela pourrait faciliter la cohérence et la complémentarité avec les efforts et les initiatives actuellement en cours, telle que la mise en œuvre du *Rapport sur le développement dans le monde 2011*. À cet égard, nous attendons avec impatience d'assumer notre fonction d'organe consultatif auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale lorsque ces deux organes réaliseront leurs mandats législatifs respectifs.

Le Président : Je remercie M. Eugène-Richard Gasana pour sa déclaration. Le Conseil considère en effet que le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix est très important. Je remercie donc les trois intervenants pour leurs contributions.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M[me] Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Ghéhenno, et la Secrétaire générale adjointe, M[me] Malcorra, pour leurs déclarations, ainsi que le Groupe consultatif de haut niveau, présidé par M. Guéhenno, pour l'excellence de leurs efforts. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana pour sa déclaration et pour la compétence avec laquelle il dirige la Commission de consolidation de la paix.

Les États-Unis accueillent avec satisfaction ce rapport important et opportun (voir S/2011/85) sur les moyens civils à la hauteur des situations postconflictuelles, dont nous apprécions l'ambition. Nous sommes impatients d'en examiner les recommandations et de coopérer avec nos collègues pour faire avancer notre ordre du jour.

Lorsque de nouveaux gouvernements naissent des cendres d'un conflit dévastateur, ils sont confrontés à d'innombrables défis : mettre en place les fonctions et les services publics essentiels, assurer la transition politique, établir la confiance entre les anciens adversaires et jeter les bases d'une reprise économique et d'un développement à plus long terme.

La paix est toujours trop longue à venir après un conflit meurtrier, mais même lorsqu'elle se profile, il est rare que nous soyons prêts à lui accorder l'appui le plus opportun et le plus pertinent. Les pays qui cherchent à se remettre sur pied ne peuvent pas se permettre d'attendre les six mois ou plus nécessaires pour identifier et déployer les compétences dont ils ont besoin. Lorsque des capacités spécialisées sont requises, qu'il s'agisse de juges ou de formateurs de police, d'experts juridiques ou constitutionnels, d'administrateurs publics ou de conseillers économiques, il est rare que nos instruments aient les moyens requis.

Même s'il est vrai que les pays sortant d'un conflit ont grand besoin de l'appui de partenaires extérieurs, nous sommes également très attentifs aux évaluations nous exhortant à ne pas négliger les capacités qui existeraient déjà, même dans les régions les plus durement touchées. Nous devons veiller à ce que les efforts internationaux renforcent les capacités qui existent déjà au lieu de les déplacer ou de les remplacer.

Nous apprécions les quatre thèmes à l'examen : l'appel en faveur d'une plus grande prise au sérieux de l'appropriation nationale, l'ouverture à des partenariats plus vastes et plus divers, l'importance de la compétence propre à des contextes spécifiques et la nécessité d'avoir des pratiques de gestion assez souples pour s'adapter à des situations postconflictuelles fluides. Nous accueillons avec satisfaction les recommandations pratiques et concrètes qui ont été formulées. Nous considérons que cette initiative nous donne une excellente occasion de rassembler et d'intensifier certains des efforts actuellement déployés pour renforcer le maintien et la consolidation de la paix ainsi que l'appui interne aux processus de paix. Nous approuvons sans réserve l'accent mis dans cette étude sur la question de l'égalité des sexes et les idées qui y sont proposées pour recruter et retenir le personnel féminin à l'ONU et dans l'ensemble du système international.

Au stade actuel, nous souhaiterions que plusieurs questions fassent l'objet d'un examen plus approfondi.

Premièrement, comme je l'ai indiqué, nous définirons bientôt un mandat pour une nouvelle mission au Sud-Soudan, et nous pensons qu'il faudra, comme il a été proposé, en profiter pour développer des idées importantes évoquées dans l'étude. Nous aimerions pouvoir – au Conseil et dans le cadre d'échanges avec nos collègues du Secrétariat – envisager les meilleurs moyens de le faire.

Deuxièmement, nous devons nous demander ce que le Secrétariat peut faire dès maintenant pour améliorer son aptitude à recruter et déployer des experts civils compétents et de quelle manière les États Membres peuvent appuyer au mieux ces efforts.

Troisièmement, l'étude souligne, nous venons de l'évoquer, qu'il faut renforcer la coopération entre les institutions financières internationales et les présences politique et de sécurité – ce point a également été souligné dans le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* relatif aux États touchés par un conflit et fragiles. Que pouvons-nous faire maintenant pour mettre en place des partenariats plus efficaces avec les institutions financières internationales et les organismes donateurs?

Les membres du Conseil savent parfaitement que le maintien de la paix par les soldats n'est pas suffisant si des efforts ne sont pas déployés en parallèle pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et jeter les bases d'une paix durable qui permettra aux contingents de se retirer. Ce rapport sur l'étude des capacités civiles nous aide considérablement à prendre les bonnes décisions. Il y a beaucoup d'informations à assimiler, évaluer et examiner.

Nous approuvons la demande de la Secrétaire générale adjointe, Mme Malcorra, tendant à ce que des priorités soient établies, et nous saluons son rôle de direction. Nous remercions également le Secrétaire général pour l'intérêt constant qu'il prête à cette question. Et maintenant c'est à nous, les Membres – d'agir. Nous avons une nouvelle occasion importante de faire avancer nos efforts collectifs visant à aider des

pays à se relever de la guerre. Employons-nous ensemble à la saisir.

M. Manjeev Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : J'ai écouté attentivement les propos du Président de la Commission de consolidation de la paix ainsi que les exposés présentés par le Président du Groupe consultatif de haut niveau et la Secrétaire générale adjointe, M[me] Malcorra.

Les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité sont le principal moyen dont l'ONU dispose sur le terrain pour régler des conflits. Elles ont fait leurs preuves et demeureront le pilier essentiel des activités de l'ONU dans les années à venir. Elles coiffent également des activités de consolidation de la paix. Toutefois, au fil des ans, nous – le Conseil de sécurité – avons alourdi le mandat des opérations de maintien de la paix. Il est donc absolument indispensable de leur allouer les ressources nécessaires.

Les opérations de maintien de la paix étant souvent déployées dans des situations de conflit prolongé ou d'après-conflit, les missions des Nations Unies doivent contribuer au renforcement des capacités locales pour veiller à ce que les fonctions administratives de base soient remplies et que les services essentiels soient fournis. Les capacités civiles sont essentielles pour atteindre cet objectif et leur présence renforcée au sein des missions de maintien de la paix des Nations Unies nous oblige, nous les États Membres de l'ONU, à prendre des engagements.

Nous apprécions vivement les travaux réalisés par M. Jean-Marie Guéhenno et le Groupe consultatif de haut niveau, qui ont procédé à un examen approfondi de cette question et formulé des recommandations sur la manière dont des capacités civiles renforcées pourraient être intégrées aux activités des Nations Unies dans des situations d'après-conflit. Nous constatons également que le Secrétaire général a constitué un Groupe de pilotage afin de faciliter le suivi du rapport indépendant du Groupe consultatif de haut niveau portant sur les moyens civils à mobiliser pour faire face aux situations postconflictuelles (voir S/2011/85) et que la Secrétaire générale adjointe, M[me] Malcorra, dirigera ces travaux.

Ce rapport est détaillé et la question du renforcement des capacités civiles exige que nous prenions des engagements en tant qu'États Membres. L'ONU regroupe un certain nombre d'institutions au sein desquelles nous devrons le faire, y compris le Comité des 34 et la Cinquième Commission. Un véritable renforcement des capacités civiles aura un impact majeur sur l'affectation du personnel, l'allocation des ressources et sur l'impact des missions de maintien de la paix. Cela ne doit toutefois ni disperser ni réduire les besoins en matière de maintien de la paix.

Le cadre de travail ouvert et la formule de la répartition sectorielle dans la définition des tâches et des responsabilités au lendemain d'un conflit permettront de mieux définir les priorités et missions en matière de consolidation de la paix. L'idée d'un organisme chef de file doit être réexaminée en tenant compte de la nécessité d'assurer une unité de commandement, si essentielle dans les activités de maintien de la paix, et de veiller à ce que la consolidation de la paix ne fasse pas les frais de querelles de territoire. Il y aura également des demandes tendant à la création à New York d'entités chargées de gérer ces capacités civiles renforcées. Nous devons éviter de créer des structures trop grandes et trop bureaucratiques. Nous devons continuer d'axer nos efforts sur l'action sur le terrain et l'obtention de résultats concrets.

Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) s'occupe depuis plusieurs années de la gestion des capacités de police, et je me félicite que l'Inde ait pu détacher à la fois des effectifs de police – y compris au sein de la première unité de police constituée féminine femmes – et de cadres supérieurs de police, qui occupent des postes à responsabilité et de commandement.

Le rapport identifie plusieurs domaines décisifs pour l'exercice des fonctions essentielles de l'État où les capacités civiles sont les mieux adaptées. L'Inde est considérée comme un des pays auxquels l'ONU pourrait faire appel car elle dotée des capacités requises dans plusieurs de ces domaines. Par le passé, lorsqu'il lui a été demandé de fournir des capacités civiles pour des missions des Nations Unies, l'Inde a toujours répondu rapidement. Je rappelle à cet égard que plusieurs membres de notre personnel civil ont été affectés à des missions des Nations Unies en ex-Yougoslavie et que d'autres se trouvent aujourd'hui en Afghanistan.

Dans le rapport, l'accent est mis sur l'importance accordée à la prise en main nationale et sur la nécessité d'appuyer les fonctions essentielles de l'État pour prévenir toute reprise du conflit. Il est essentiel que le principe de la prise en main de leur sort par les pays

soit véritablement reconnu et qu'il ne s'agisse pas d'une recommandation pour la forme, les solutions privilégiées par les donateurs étant alors mises en avant. Il faut également que le déploiement des capacités civiles soit dicté par la demande.

Ma délégation estime que le modèle de recrutement doit accorder la priorité aux partenariats avec les Gouvernements et les États Membres et prévoir l'affectation de fonctionnaires nationaux. Il faut également respecter la parité hommes-femmes. Cela offre un certain nombre d'avantages. L'ONU peut ainsi accéder rapidement aux capacités nécessaires, et réduire ou augmenter les effectifs plus rapidement. Surtout, cela permet de recruter du personnel formé pour travailler au sein de structures gouvernementales et de les mettre en place, et susceptible de travailler en harmonie avec le personnel de maintien de la paix présent sur le terrain. Le Département des opérations de maintien de la paix a établi un quatrième modèle de recrutement. Il pourrait peut-être servir à détacher des capacités civiles de gouvernements ou d'États Membres.

Ma délégation considère également que les capacités fournies doivent être adaptées à la situation d'après-conflit concernée. Les experts les plus compétents qui ont de l'expérience sur le terrain se trouvent dans les pays en développement qui ont récemment réussi à mettre en place des structures publiques et à améliorer la prestation des services de base. Dans de nombreux domaines, on observe un changement de direction au niveau international concernant les sources de compétences exploitées, le Sud en général étant de plus en plus favorisé pour de solides raisons économiques et pratiques. En recrutant du personnel civil dans les pays en développement, l'ONU suivrait cette tendance générale.

L'ONU reste, aux yeux des personnes concernées, le représentant de la communauté internationale le plus crédible et le plus légitime. C'est principalement grâce à ses activités de maintien de la paix qu'elle a gagné cette confiance. Il est essentiel que les capacités civiles renforcent cette crédibilité.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie Jean-Marie Guéhenno et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M[me] Susana Malcorra, de leurs exposés détaillés et je tiens à saluer M. Guéhenno et le Groupe consultatif de haut niveau pour leur excellente étude des capacités civiles au lendemain d'un conflit (voir S/2011/85). Je me réjouis également de la présence parmi nous du Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Gasana, et je le remercie de sa contribution.

La présente séance nous donne une bonne occasion de lancer un nouvel effort collectif. Le principal défi à relever, en particulier au lendemain de la signature d'un accord de cessez-le-feu ou d'un accord de paix, est le suivant : comment fournir les meilleures capacités civiles pour garantir une paix durable. Cela passe notamment par le rétablissement des institutions nationales et de l'état de droit, le respect des droits de l'homme et la relance économique.

La réponse apportée dans ce domaine par la communauté internationale et l'ONU reste trop dispersée et arrive souvent trop tard. Il nous faut faire mieux pour permettre l'appropriation nationale, pour travailler en partenariat, et rendre l'appui des Nations Unies aux pays touchés par un conflit plus utile, rapide et efficace.

Nous saluons donc les conclusions du rapport indépendant, y compris la reconnaissance du rôle critique des femmes dans la consolidation de la paix. Nous nous félicitons également de l'impulsion que donne la Secrétaire générale adjointe, M[me] Malcorra, afin de faire avancer le processus de mise en œuvre avec le comité de pilotage.

S'agissant des prochaines étapes, dans le cadre de la suite qui sera donnée au rapport, je voudrais souligner trois priorités.

Premièrement, tous les efforts doivent tendre vers un système qui soit le moins pesant possible et en même temps adapté au plus près aux besoins, souple et axé sur les résultats. Cela passe également par des missions plus compactes et plus souples, dans la mesure du possible, dans leur recours au personnel civil. Les doubles emplois au sein du système des Nations Unies, comme les lacunes, doivent être repérés et supprimés. Les procédures de recrutement de spécialistes civils doivent être repensées et simplifiées. Comme le souligne le rapport, de nombreuses recommandations peuvent être mises en œuvre sans occasionner de modifications législatives. Je voudrais encourager le Secrétaire général à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin et je me félicite de l'intention exprimée d'élaborer une feuille de route énonçant les priorités des étapes à venir, laquelle devrait également indiquer les interventions nécessaires au niveau des États Membres.

Deuxièmement, plutôt que de mettre en place des structures nouvelles et coûteuses, nous devons nous employer à mieux utiliser les ressources et systèmes existants. À cet égard, les partenariats sont un élément essentiel, y compris la coopération Sud-Sud. L'Union européenne dispose d'une large gamme d'instruments et de compétences dans le cadre de sa politique commune de sécurité et de défense et de ses missions d'intervention civile. Nous préconisons que le Secrétariat centralise les différentes actions mises en œuvre dans le domaine de la mise à disposition et de la formation des ressources, comme l'Union européenne l'a proposé pendant le débat d'hier à l'Assemblée générale.

L'utilisation des partenariats existants entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est également un élément crucial, tout comme l'utilisation des outils et instruments fournis par les institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, et la collaboration avec le secteur privé.

L'Allemagne est prête à apporter son savoir-faire, par le biais de son Centre des missions internationales de paix (ZIF), afin d'assister l'équipe d'appui compacte qui doit être créée sous l'égide de la Secrétaire générale adjointe. Le Centre tient à jour une liste de spécialistes nationaux qualifiés prêts à être déployés dans les opérations de paix des Nations Unies, de l'Union européenne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le Centre propose également de dispenser des formations continues au sein des missions, et nous attendons avec intérêt de discuter de tout cela en détail avec l'équipe d'appui compacte.

Troisièmement, il est important de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience, les pratiques optimales et les résultats des évaluations effectuées. Le système de répartition sectorielle des responsabilités utilisé dans le cadre du système humanitaire a fait récemment l'objet d'une évaluation, en 2010, dont le Comité permanent interorganisations s'efforce actuellement de mettre en œuvre les recommandations. Les processus de réforme en cours, tels que la mise en œuvre de la Stratégie globale d'appui aux missions, doivent être pris en compte.

Nous devons commencer sans retard à prendre des mesures concrètes. Le Sud-Soudan pourrait constituer, comme on l'a souligné, notre première étude de cas, pour commencer. Il conviendra de s'atteler au plus tôt aux besoins les plus critiques, notamment l'établissement d'institutions publiques et d'un appareil judiciaire. Pour ce faire, il faudra s'employer à recenser et à appuyer efficacement les capacités nationales, y compris au sein des diasporas. En outre, le Conseil de sécurité devra étudier l'intégration des premiers éléments de consolidation de la paix aux mandats et, dès la mise sur pied des mandats, examiner la meilleure manière d'y intégrer la formation de partenariats.

Ce n'est pas au seul Conseil de sécurité qu'il incombe d'assurer le suivi du processus. Une action conjointe est nécessaire, entre le Secrétaire général et le Secrétariat, et les organes des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale. Concevoir des moyens efficaces de mettre à disposition des capacités civiles afin d'appuyer les opérations de consolidation de la paix dans les pays touchés par un conflit est le meilleur moyen de garantir l'appropriation nationale des processus et de pérenniser la paix et la reconstruction. Mon pays est tout prêt à travailler avec l'ONU et toutes les parties prenantes à cette fin.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud salue le rapport du Groupe consultatif de haut niveau (voir S/2011/85) sur l'examen des capacités civiles internationales au lendemain d'un conflit. Nous avons entendu avec intérêt les exposés de Jean-Marie Guéhenno, le Président du Groupe consultatif de haut niveau, et de la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix, de sa déclaration.

Les sociétés qui viennent de subir un conflit manquent souvent cruellement des moyens sans lesquels il est impossible d'instaurer un développement socioéconomique, une paix et une sécurité durables et de stabiliser le pays comme il en a tant besoin. Le plus souvent, nous observons que les pays sortant d'un conflit manquent des capacités les plus élémentaires pour assurer le fonctionnement de l'État. Ils essuient des revers dans leurs processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et doivent faire face à une économie en déroute. Cette situation accroît le risque de reprise du conflit.

Il s'agit de renforcer les capacités civiles internationales pour appuyer les pays dans les domaines suivants : les processus politiques; le

rétablissement des institutions nationales; la réforme des systèmes judiciaires; la défense des droits de l'homme; les mécanismes de justice transitionnelle, y compris les processus « vérité et réconciliation » et les processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que l'intégration des forces armées; et, avant tout, la reprise économique.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'envisager ce que l'ONU et les acteurs internationaux, y compris la communauté des donateurs, pourraient faire pour mieux exploiter les capacités et les ressources civiles internationales existantes afin de compléter les capacités locales et nationales des pays après un conflit.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation se félicite donc des recommandations que fait le Groupe consultatif de haut niveau dans son rapport. Ces recommandations sont d'importance car elles visent à favoriser la prise en main de leur sort par les pays, à élargir et enrichir le choix des moyens civils d'assistance offert par la communauté internationale, et à rendre l'appui des Nations Unies plus utile, rapide et efficace.

L'ONU s'est fait largement une spécialité des opérations humanitaires et de maintien de la paix mais n'a guère réussi à aider les pays à développer et faire fonctionner leurs propres capacités, seules capables de permettre l'instauration d'une paix durable.

Ma délégation voudrait ne s'arrêter ici que sur deux des principales recommandations du rapport, celles concernant la prise en main de leur sort par les pays et l'établissement de partenariats.

Au nombre des conséquences d'un conflit, il y a souvent un affaiblissement des capacités locales, qui deviennent indisponibles ou rares. Il peut arriver également que les ressources nationales soient plus importantes qu'il ne semble à première vue, malgré les ravages provoqués par le conflit. Il importe de protéger et de développer ces ressources latentes. Ma délégation tient à souligner l'importance qu'il convient de donner à la primauté des capacités nationales, que l'on ne peut traiter comme un simple appendice des processus de reconstruction après un conflit. Faute d'exploiter les capacités qui sont déjà en place, ou de les développer ou les renforcer, là où elles sont insuffisantes, on risque de créer un dangereux syndrome de dépendance, qui ne peut que mettre à rude épreuve les maigres ressources de la communauté internationale.

En développant les capacités civiles internationales, nous ferions du développement durable la clef de voûte de notre action, par laquelle nous retiendrions les pays sur la pente d'un nouveau conflit et les empêcherions d'y retomber. Nous devons reconnaître que nous n'avons pas suffisamment utilisé les capacités internationales existantes, notamment dans le monde du Sud et dans le Nord. Alors que nous cherchons à élargir et enrichir le choix des capacités et des spécialistes civils, nous devons également tirer parti des avantages comparatifs des organisations régionales et sous-régionales et mettre en valeur les capacités cruciales mais souvent négligées que représentent les femmes.

L'Afrique du Sud reconnaît l'importance de l'appropriation nationale comme de l'établissement de partenariats. C'est pourquoi, dans le but de développer les capacités locales, mon gouvernement a commencé à mettre en place des programmes de renforcement des capacités destinés à des pays sortant d'un conflit. Ainsi, outre l'humble contribution récente, évoquée aujourd'hui par M. Guéhenno, que nous avons apportée dans le domaine de l'administration des élections au Burundi, nous avons, au fil des années, contribué à la formation de plus de 1 500 responsables du Gouvernement du Sud-Soudan dans des secteurs transversaux tels que la diplomatie, les services publics, les finances publiques et la gestion. Nous avons également noué un partenariat triangulaire avec l'Allemagne pour fournir au Sud-Soudan des formations dans les domaines pénitentiaire, judiciaire et juridique.

Comme cela est toujours le cas, le développement des capacités civiles nationales et internationales au lendemain d'un conflit ne peut se faire qu'avec la fourniture de sources de financement prévisibles, flexibles et viables. Ma délégation attend avec intérêt d'autres échanges au sujet du rapport sur les capacités civiles dans le cadre du suivi des recommandations figurant dans le rapport par la Secrétaire générale adjointe Malcorra.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat. J'exprime aussi ma reconnaissance pour les exposés que nous avons entendus. Compte tenu des demandes croissantes que reçoit l'ONU pour venir en aide aux pays qui sortent d'un conflit, comme le Soudan et la Côte d'Ivoire, ce débat offre l'occasion de réaffirmer notre engagement à

améliorer l'efficacité de l'ONU en matière de consolidation de la paix.

Je tiens à remercier M. Guéhenno, le Groupe consultatif de haut niveau et l'équipe qui a été accueillie par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix des efforts qu'ils ont déployés pour élaborer le rapport dont nous sommes saisis (voir S/2011/85). Je suis aussi ravi que la Secrétaire générale adjointe, Mme Susana Malcorra, ait été chargée de diriger les travaux de suivi du rapport. Nous appuyons sans réserve l'approche globale contenue dans le rapport.

La communauté internationale, y compris l'ONU, doit concourir plus efficacement au renforcement des capacités nationales dans les pays sortant de conflit. L'attention doit en premier se porter sur l'édification d'institutions capables d'assurer les fonctions de survie essentielles de l'État : la sécurité, l'état de droit et l'économie. Sans progrès sur la sécurité, la justice et l'emploi, la population n'aura que très peu confiance en un nouveau processus de paix ou dans les autorités publiques. Cependant, à ces fonctions devront rapidement s'ajouter d'autres fonctions indispensables de l'État, à savoir les services de base, l'infrastructure et la gestion économique.

Il est donc essentiel de déployer rapidement les compétences civiles appropriées pour aider un pays à assurer ces fonctions essentielles. Mais, comme le souligne le rapport, les capacités locales doivent avoir la primauté. Les ressources internationales ne doivent être employées qu'en dernier recours. Il importe donc que l'appui international se fonde sur une évaluation approfondie des capacités locales existantes.

Pour intervenir là où les déploiements internationaux sont nécessaires, nous sommes favorables à la proposition de créer une cellule des partenariats civils pour que l'ONU puisse mieux exploiter les compétences spécialisées des États Membres, des organisations régionales et d'autres partenaires. Cette cellule permettra d'élargir le réseau de compétences spécialisées et d'améliorer par là-même la capacité à choisir des personnes possédant les connaissances précises sur une région ou sur les besoins dans une situation postconflictuelle. Un réseau de centres d'excellence permettra d'améliorer la qualité et la disponibilité des experts, ainsi que l'approvisionnement de l'ONU ou d'autres entités. Les retombées de ces recommandations doivent rapidement être visibles sur le terrain.

Le rapport souligne également à juste titre la nécessité d'une direction efficace. Le succès des missions des Nations Unies dépend d'un fort leadership. Nous devons choisir les meilleurs candidats sur la base de leurs compétences uniquement. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de mieux former les chefs afin qu'ils puissent gérer plus efficacement une intervention après un conflit.

Nous convenons également qu'il faut davantage conjuguer nos efforts pour avoir une idée claire au sein de l'ONU de qui fait quoi, ce qui permettrait de bénéficier d'une définition plus marquée des rôles et responsabilités pour les secteurs essentiels de consolidation de la paix. Faute de quoi, nous n'aurons pas les ressources suffisantes pour garantir une réponse prévisible et professionnelle. Cela est d'autant plus important dans un environnement où les ressources sont limitées.

Toutefois, nous pensons que certaines des recommandations figurant dans le rapport exigent plus de clarté et de consultation, en particulier celles concernant la flexibilité des ressources pour les missions. Nous nous félicitons de ce que la Secrétaire générale adjointe, Mme Malcorra, envisage de consulter plus étroitement les États Membres pour la mise en œuvre de ces recommandations et d'autres. La mise en œuvre de ces recommandations doit autant que possible se faire dans la limite des ressources disponibles.

Enfin, nous saluons l'idée tendant à ce que le Secrétaire général prépare une réponse à ce rapport initial à l'automne.

M. Messone (Gabon) : La mobilisation et le déploiement de l'expertise civile dans les situations postconflictuelles constituent l'une des priorités de l'action de consolidation de la paix de l'ONU. C'est en mai 2008 que le Conseil a, pour la première fois, sous la présidence britannique, abordé cette question (voir S/PV.5895). Le Conseil avait souligné la nécessité de déployer rapidement l'expertise civile dans les deux années suivant la fin d'un conflit.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de remercier, à notre tour, M. Jean Marie Guéhenno et la Secrétaire générale adjointe, Mme Susana Malcorra, de leur présentation du rapport du Groupe consultatif de haut niveau chargé de réfléchir sur cette question (voir S/2011/85). Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Gasana de son intervention du point de

vue de la Commission de consolidation de la paix, à laquelle nous apportons tout notre soutien.

Ce rapport nous permet de relever les insuffisances qui caractérisent la transition entre les activités de maintien de la paix et la reconstruction de la paix, d'une part; et aussi d'évaluer ces dernières années des expériences de consolidation de la paix en Afghanistan, en Somalie, au Burundi, en Guinée Bissau, en République centrafricaine, pour en tirer les leçons pertinentes. Il ressort que les pays qui sortent de conflit manquent souvent des moyens sans lesquels il est impossible d'instaurer une paix durable, notamment dans les domaines tels que ceux du rétablissement du système et de l'administration judiciaire, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, la réforme du secteur de la sécurité, la remise sur pied de l'activité économique et les services sociaux, notamment l'enseignement et la santé, entre autres.

Ma délégation partage les recommandations du Secrétaire général visant à établir un partenariat entre les pays en crise et la communauté internationale : un partenariat responsable et crédible, qui sache prendre en compte à la fois les potentialités du pays, les aspirations et les besoins réels des populations de ce pays et le leadership des autorités locales afin de mieux orienter l'aide et le soutien multiforme de la communauté internationale.

Il est impératif que ce partenariat repose à terme sur une forte appropriation nationale, notamment dans les domaines de la justice, de services de base et des fonctions essentielles de l'administration. En recevant l'assistance internationale, l'État en sortie de conflit se doit de recouvrer l'exercice de ses prérogatives régaliennes dans ces domaines. Le partenariat entre l'État récipiendaire de l'assistance et la communauté internationale devra se faire sous la conduite et la gouvernance de l'État concerné, même en l'absence de ressources humaines nationales.

Nous nous félicitons déjà de ce que l'ONU ait entrepris, ces dernières années, des programmes de formation des personnels civils et militaires des États en transition ou se trouvant déjà en situation d'après-conflit, afin de leur permettre d'assumer les tâches qui leur sont dévolues et de prendre la relève des personnels extérieurs déployés dans le cadre de ces missions. Les situations de la République démocratique du Congo, du Timor-Leste ou de l'Afghanistan sont édifiantes à cet égard. Ce renforcement des capacités est déterminant pour mieux consolider les acquis de la paix et la stabilisation au lendemain d'un conflit.

Le Conseil a pour, sa part, un rôle central à jouer, compte tenu du fait que les mandats des opérations de maintien de la paix prévoient de plus en plus de tâches de consolidation et de reconstruction. Il est par conséquent de notre devoir d'être attentifs à la structuration et au nouveau mandat des opérations, de veiller à ce que les ressources allouées soient à la mesure des tâches assignées, d'influer sur la mise en œuvre efficace afin de réaliser pleinement le potentiel de la consolidation et de la reconstruction dans les pays sortant d'un conflit.

Ma délégation voudrait souligner l'avis du Groupe consultatif selon lequel l'assistance en faveur d'un pays en période post-conflit doit obéir à ses priorités et à besoins réels. C'est le fondement de l'appropriation et la garantie de meilleurs résultats sur le terrain.

Pour terminer, nous saluons la mise en place de l'équipe que dirigera M[me] Malcorra pour se pencher sur les recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif, et nous sommes persuadés que leurs conclusions permettront d'augmenter l'efficacité des missions sur le terrain, de même que les chances d'une stabilité durable des pays en sortie de conflit.

M. Pankin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Guéhenno et M[me] Malcorra de leurs exposés sur le rapport du Groupe consultatif de haut niveau (voir S/2011/85), et M. Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix, de ses observations.

Nous estimons que le rapport traduit bien les principaux problèmes qui se posent en matière de consolidation de la paix. De fait, il fournit d'excellents éléments de réflexion pouvant servir de base de coopération entre les États Membres en vue de déterminer la meilleure manière d'aider les pays à surmonter les conséquences d'un conflit. Nous allons examiner le rapport attentivement et nous sommes disposés à procéder à un échange de vues avec les divers partenaires.

Nous approuvons les deux orientations principales du rapport, à savoir, premièrement, la nécessité de déployer rapidement les experts civils et, deuxièmement, le besoin que ce déploiement vise avant tout à maximiser l'utilisation et le renforcement des institutions et des capacités nationales. À l'instar de

nos collègues, nous sommes prêts à débattre des recommandations du Secrétaire général sur le sujet.

De manière générale et sur le principe, nous voudrions rappeler que toute aide apportée par la communauté internationale doit être fournie avec le consentement des gouvernements nationaux, dans le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale. L'aide doit être adaptée à chaque pays. Il importe de comprendre que l'une des principales composantes de la consolidation de la paix après un conflit est le renforcement des capacités institutionnelles nationales. Nous nous félicitons de noter que ce principe est très clairement repris dans le rapport.

L'ONU, organisation universelle, doit coordonner les efforts internationaux de consolidation de la paix, en raison de son expérience et de sa légitimité incomparables. L'Organisation des Nations Unies doit coordonner tous les efforts déployés par les pays pour mettre en œuvre les décisions prises. Concrètement, nous voudrions faire plusieurs observations concernant les propositions pratiques qui figurent dans le rapport.

Premièrement, nous nous posons des questions au sujet de la proposition tendant à ce que les missions des Nations Unies déployées sur le terrain sous mandat du Conseil de sécurité recourent à des réserves d'éléments civils. Comment atteindre l'équilibre dans les affectations en termes de répartition géographique? Ces affectations reflèteront-elles les capacités effectives des États Membres?

Deuxièmement, à notre avis, il importe d'éviter les contradictions entre les efforts visant à renforcer les capacités locales au lendemain d'un conflit et le déploiement de spécialistes issus de structures internationales n'appartenant pas au système des Nations Unies et chargés du développement après le conflit.

Troisièmement, en termes de ressources, le rapport doit fournir plus de détails, sachant que certaines des recommandations auront, de notre point de vue, d'importantes incidences, non seulement sur les règles actuellement en vigueur, mais également sur les principes fondamentaux présidant au financement des opérations de paix des Nations Unies. Je pense en particulier au degré de contrôle qu'exercent les États Membres sur la mise en œuvre de leurs décisions et sur l'utilisation des ressources de l'Organisation qui sont mises à disposition suite à l'adoption de mandats.

Pour ce qui est des recommandations relatives aux politiques en matière de personnel, nous estimons qu'il y a lieu de procéder à une analyse plus approfondie des réformes récemment menées dans ce domaine.

Les politiques de financement et de logistique doivent être plus souples pour ce qui est de l'allocation des ressources aux budgets des missions sur le terrain. L'interaction entre les diverses institutions des Nations Unies devrait être renforcée. Il convient aussi de prendre en compte les critères de mise en œuvre de la Stratégie globale d'appui aux missions, examinée actuellement par l'Assemblée générale. Nous estimons que toutes ces idées doivent être débattues en détail au niveau de la Cinquième Commission avant de chercher à les mettre en œuvre.

Nous notons que le rapport contient plusieurs recommandations proposant la création de structures spécialisées au sein du Secrétariat, notamment une cellule des partenariats civils. Il propose aussi d'étudier ces partenariats et de les concrétiser sur le terrain. Ces propositions doivent faire l'objet d'un examen préalable et les fonctions envisagées doivent être décrites plus en détail. D'une manière générale, toutefois, nous préférerions garder les mécanismes déjà en place.

La constitution de réserves pourrait entraîner des dépenses considérables et il se pourrait également que les experts ne soient pas disponibles en nombre suffisant. Nous sommes prêts à continuer de travailler avec les représentants du Secrétariat pour examiner en détail les fichiers de spécialistes et autres mécanismes décrits dans le rapport.

L'examen des recommandations figurant dans le rapport et de celles du Secrétaire général pourrait de fait aider les divers organes à élaborer des stratégies opérationnelles plus efficaces et plus économiques en matière de déploiement du personnel civil dans les situations d'après-conflit.

Mme Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général et le Groupe consultatif de haut niveau des efforts qu'ils ont déployés pour préparer le rapport (S/2011/85) entre les mains du Conseil aujourd'hui. Le rapport contient de nombreuses idées intéressantes. Nous voudrions aussi remercier M. Guéhenno, Mme Malcorra et l'Ambassadeur Gasana de leurs exposés détaillés.

Les capacités civiles, si elles ne permettent pas à elles seules de régler les crises, ont néanmoins un impact direct sur de nombreux secteurs essentiels pour la consolidation de la paix, par exemple en stabilisant la situation sur le plan de la sécurité, en renforçant les institutions de l'État et en garantissant le développement. Le Conseil de sécurité a mis en lumière l'étroite corrélation qui existe entre renforcement des institutions étatiques et développement social, d'un côté, et instauration d'une paix durable, de l'autre, à l'occasion de deux débats organisés cette année respectivement sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine et du Brésil (voir S/PV.6472 et S/PV.6479).

S'agissant de la voie à suivre, nous nous félicitons de la mise sur pied d'un groupe de pilotage, qui sera dirigé par la Secrétaire générale adjointe Malcorra, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du rapport et de ses recommandations. Nous encourageons Mme Malcorra à faire en sorte que ce processus de suivi soit basé sur des consultations étroites avec les États Membres et les parties concernées et aboutisse à des recommandations concrètes quant au meilleur moyen de concrétiser les initiatives décrites dans le rapport.

À cet égard, nous voudrions mettre en exergue trois aspects du rapport qui méritent à notre avis de bénéficier d'une attention particulière dans le cadre des efforts visant à élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations qu'il contient.

Le premier de ces aspects est la prise en main nationale. À l'instar des autres orateurs, nous souhaitons souligner l'importance de garantir la prise en main nationale dans les sociétés sortant d'un conflit. Les acteurs nationaux sont en effet les principales parties prenantes des efforts de consolidation de la paix. Ils sont les mieux placés pour comprendre les besoins de leur société et pour y répondre de façon optimale.

Certes le rapport accorde une grande attention aux moyens les mieux appropriés de garantir la prise en main nationale, mais l'expérience nous a montré toutefois que mettre en œuvre de telles initiatives est une entreprise extrêmement complexe. Nous espérons que des propositions concrètes vont être formulées à l'avenir quant à la façon optimale de garantir la prise en main nationale, une prise en main, qui, concrètement, sur le terrain, est le résultat des activités menées par les experts civils. Aussi attendons-nous également des propositions concrètes sur la manière dont ces experts peuvent aider au renforcement des capacités nationales.

Le deuxième aspect concerne l'autonomisation des femmes. Les femmes sont des partenaires clefs de la consolidation de la paix. Nous constatons toutefois que cette importante catégorie est souvent exclue, bien qu'elle représente la moitié de la population des sociétés sortant d'un conflit. À cet égard, nous espérons que des recommandations concrètes seront formulées en vue de l'autonomisation et de la participation des femmes, pour assurer leur indépendance économique et leur accès aux services de base, tels que les soins de santé et l'éducation, dans les sociétés sortant de conflit.

La troisième question est celle des partenariats. Les partenariats sont un pilier fondamental de la capacité de l'ONU à déployer des capacités civiles de façon souple et efficace, et au moment voulu. À cet égard, nous estimons que nous devions d'abord envisager d'utiliser les compétences disponibles au niveau du pays concerné, de la région et des pays du Sud avant de recourir aux compétences internationales. Nous devons définir le meilleur moyen qui permettrait aux activités menées par une cellule de partenariats civils de mobiliser les compétences des pays du Sud.

Pour terminer, nous espérons que l'ONU rationalisera son processus d'examen des capacités civiles et des défis à relever, surtout qu'il s'inscrit dans le cadre plus large des efforts déployés par le Secrétaire général et les États Membres pour que notre Organisation réponde le plus efficacement possible aux besoins des sociétés en matière de paix et de développement.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour remercier Mme Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe, M. Jean-Marie Guéhenno et l'Ambassadeur Eugène-Richard de leurs exposés instructifs. Nous nous félicitons de l'examen approfondi effectué par le Groupe consultatif de haut niveau sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles, et nous souhaitons plein succès à Mme Malcorra à la tête du Groupe de pilotage constitué par le Secrétaire général.

Le Brésil se réjouit de cet échange de vues sur les recommandations formulées par le Groupe consultatif de haut niveau. Compte tenu de l'importance de la question et de sa portée à l'échelle du système, nous souhaiterions que d'autres consultations soient menées

dans un cadre plus large pour recueillir les vues et les contributions de l'ensemble des États Membres.

Ce processus d'examen nous donne l'occasion de mettre en pratique la notion qui veut que le maintien de la paix et la consolidation de la paix fassent partie d'un processus intégré et continu. Ces deux dimensions sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Nous ne pouvons pas perdre de vue l'objectif principal de cet examen, à savoir mieux répondre aux besoins des pays sortant de conflit. À cet égard, nous nous réjouissons de ce que le rapport (voir S/2011/85) accorde la priorité à l'utilisation et au développement des capacités nationales. Lorsque des experts internationaux sont déployés dans un pays, ils doivent pouvoir former le personnel local et encourager le Gouvernement local à l'utiliser. Il importe aussi que ceux qui sont déployés sur le terrain soient en mesure de comprendre et de prendre en compte les réalités locales, en accordant l'attention voulue aux priorités définies par les parties prenantes nationales.

La viabilité des gains acquis en matière de sécurité et de stabilité grâce aux missions de maintien de la paix dépend dans une large mesure de la capacité du Gouvernement local à s'acquitter de nouveau de ses fonctions essentielles. Par conséquent, toute stratégie de sortie réussie doit s'accompagner du développement des capacités nationales et du renforcement des institutions locales et des processus politiques. Il importe donc au plus haut point que les mandats de maintien de la paix soient assortis le plus tôt possible des activités de consolidation de la paix, qui peuvent contribuer au renforcement des institutions nationales et au développement des compétences locales. Un déploiement efficace des capacités civiles peut permettre aux missions de maintien de la paix des Nations Unies d'avoir une présence limitée, tel qu'envisagé dans le rapport Brahimi (S/2000/809).

Le déploiement des forces militaires et de police est l'une des caractéristiques particulières du maintien de la paix. Cependant, il ne faut pas sous-estimer le rôle de la composante civile. Nous sommes fermement convaincus que le déploiement de spécialistes civils chargés d'appuyer les politiques économiques et sociales dans les phases initiales du relèvement peut créer les conditions d'une paix durable. Nous partageons l'avis selon lequel les partenariats sont un outil important pour fournir plus de capacités aux pays sortant de conflit. La coopération entre les pays qui se heurtent à des difficultés similaires revêt une importance particulière, ce qui explique pourquoi il est préférable de chercher les capacités internationales dans la même région ou de promouvoir la coopération Sud-Sud, comme certains orateurs précédents l'ont déjà souligné.

Le recours aux experts par le biais de la formule des experts en mission ou la mise au point de formules standardisées d'assistance civile en coordination étroite avec les États Membres est une option intéressante qui pourrait permettre aux pays en développement de déployer plus d'experts civils, y compris dans les domaines déjà mentionnés comme la gestion des finances publiques, l'administration publique, la santé et l'éducation. Dans le contexte des activités de maintien de la paix des Nations Unies, ces propositions pourraient contribuer à une mise en œuvre plus efficace des mandats.

Le Brésil est prêt à contribuer à la mise en œuvre des recommandations présentées par le Groupe consultatif de haut niveau en vue de renforcer notre capacité collective à aider les pays sortant de conflit à réaliser une paix durable.

M. Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, remercier Mme Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe, et M. Jean-Marie Guéhenno, Président du Groupe consultatif de haut niveau, de leurs exposés sur les conclusions du rapport portant sur l'étude indépendante des moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles (voir S/2011/85) et de leurs avis sur le suivi des recommandations figurant dans le rapport. Je remercie également l'Ambassadeur Gasana de sa contribution précieuse au présent débat.

Le Portugal appuie fermement la démarche proposée par le rapport du Groupe consultatif de haut niveau et les principales conclusions qui y sont contenues. À notre avis, le rapport devrait devenir un document de référence pour la planification et la gestion des activités de consolidation de la paix, non seulement pour l'ONU, mais aussi pour d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux. Je voudrais mettre en exergue certains éléments qui ont trait au rapport mais aussi à la question plus générale des capacités civiles et dont nous estimons qu'ils méritent qu'on leur accorde une attention particulière.

Premièrement, je voudrais souligner combien il importe d'encourager la prise en charge nationale des initiatives d'édification de l'État appuyées par la communauté internationale. Il y a certainement beaucoup à faire pour renforcer l'appropriation, mais le

rapport identifie clairement le renforcement des capacités nationales chargées de s'acquitter des fonctions essentielles de l'État comme étant la première priorité de l'assistance dans une situation postconflictuelle. Il faut toujours faire des choix. Par conséquent, les efforts internationaux doivent viser à ce que les décisions relatives aux objectifs et aux priorités des politiques soient prises par les acteurs nationaux et à ce que le rôle des efforts internationaux soit principalement d'épauler ceux des autorités nationales, et pas de s'y substituer.

Deuxièmement, nous devons comprendre qu'il faut accorder de l'attention aux tâches d'assistance civile dès les premières phases de la reconstruction après un conflit. Les mandats doivent préciser clairement les rôles et les fonctions des soldats de la paix qui s'acquittent des premières tâches de consolidation de la paix dans des domaines multisectoriels comme l'état de droit et la réforme du secteur de la sécurité. L'ONU doit adopter une stratégie globale et intégrée s'agissant de sa présence dans un pays donné et élaborer des mesures concrètes pour une meilleure articulation entre les tâches politiques et civiles et celles qui sont habituellement exécutées par soldats de la paix. Dans de nombreuses situations, cette articulation est essentielle pour empêcher la reprise de conflits.

Troisièmement, nous nous réjouissons des recommandations relatives à la capacité de l'ONU à fournir les compétences civiles nécessaires dans des situations postconflictuelles spécifiques. Nous croyons comprendre que l'ONU doit faire preuve d'agilité et d'adaptabilité accrues dans des situations en mutation. Lorsque certaines tâches ne sont plus nécessaires, les ressources correspondantes doivent être redéployées vers des tâches plus urgentes. Le redéploiement des ressources doit se faire en étroite consultation avec les autorités nationales, pour identifier et combler les lacunes existantes en matière de capacités.

Pour terminer, et relativement au point précédent, je voudrais souligner la nécessité de la coordination avec les acteurs internationaux, qui est évoquée dans le rapport comme la nécessité d'établir des partenariats pour s'assurer que les compétences techniques spécialisées nécessaires seront disponibles au moment voulu. Par conséquent, l'articulation est une préoccupation majeure pendant les autres phases du processus d'assistance au lendemain d'un conflit parce qu'il est beaucoup plus difficile d'y intégrer d'autres acteurs plus tard. Cependant, il faut indiquer clairement qui dirige les différents processus d'assistance internationale afin d'éviter les chevauchements d'activités.

M. Yang Tao (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Président du Groupe consultatif de haut niveau, et Mme Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe, de leurs exposés, ainsi que l'Ambassadeur Gasana de ses observations.

La consolidation de la paix après un conflit occupe une grande place dans les activités de l'ONU, non seulement en raison de son importance pour la réalisation d'une paix et d'un développement durables dans les pays concernés, mais aussi car elle permet de renforcer le système de sécurité collective en vigueur et de promouvoir le développement de l'humanité. Des capacités civiles professionnelles et efficaces constituent une base et une condition préalable importantes pour le bon déroulement des activités l'ONU.

Le Groupe consultatif de haut niveau dirigé par M. Guéhenno a soumis son rapport (voir S/2011/85) où figurent des propositions concrètes mettant en relief les quatre principes suivants : aider les pays à prendre leur sort en main, agir en partenariat, mobiliser les ressources techniques nécessaires et faire preuve d'agilité et d'adaptabilité. La Chine s'en félicite. Nous espérons que le groupe de pilotage que dirigera la Secrétaire générale adjointe, Mme Malcorra, examinera sérieusement ces propositions et en assurera le suivi en vue de faire des recommandations réalistes à l'ONU.

Je voudrais soulever plusieurs points. Premièrement, il faudrait utiliser pleinement les ressources des pays hôtes, ce qui favoriserait la prise en charge par ces derniers des processus de consolidation de la paix. Étant donné qu'ils ont une connaissance plus approfondie de leur société, les professionnels des pays hôtes peuvent jouer un rôle exceptionnel dans les activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Plus important encore, après le retrait des forces de maintien de la paix, un groupe de professionnels restera dans les pays hôtes afin de renforcer les capacités nationales et de soutenir la paix et le développement.

Deuxièmement, il faut renforcer la sélection d'un personnel spécialisé. La réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, les droits de l'homme et le développement économique et social sont les priorités de la consolidation de la paix. L'ONU et la

communauté internationale devraient, selon les circonstances et les besoins du pays hôte, s'attacher à recruter, sélectionner et former des professionnels dans ces domaines, contribuant ainsi au renforcement des capacités des pays hôtes.

Troisièmement, il faut renforcer la gestion du personnel. Nous devons chercher à tirer profit des compétences qui existent dans les pays en développement et les organisations régionales, et intensifier les efforts visant à recruter des experts civils dans les pays en développement. Les Membres de l'ONU doivent être encouragés à former et à recommander activement les talents à l'Organisation, et à coopérer avec celle-ci pour constituer et réapprovisionner le pool des talents. Lorsqu'il recrute des experts civils, le Secrétariat doit continuer à appliquer les principes d'ouverture, d'équité et de transparence, améliorer les procédures de sélection, et solliciter à l'avance les avis des États Membres sur les mécanismes, les critères et les principes directeurs.

Quatrièmement, il faut fournir des ressources financières fiables et assurer la sécurité. Nous espérons que les pays en position de le faire continueront à fournir une aide concrète et que l'ONU continuera d'améliorer ses mécanismes de gestion et de faire une utilisation rationnelle des ressources existantes afin d'en tirer le meilleur profit possible.

Mme Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane remercie M. Guéhenno pour son exposé concis et pour sa direction compétente du Groupe consultatif de haut niveau sur l'évaluation des capacités civiles internationales. Nous remercions Mme Malcorra de nous avoir fait part de la perspective inestimable du Département de l'appui aux missions sur la question. Nous saluons également la présence de l'Ambassadeur Gasana, Président de la Commission de consolidation de la paix, et le remercions pour sa contribution au présent débat.

L'évaluation des capacités civiles est une avancée ambitieuse et pourtant nécessaire des efforts déployés pour mieux répondre aux besoins des États Membres au XXIe siècle. Alors que les menaces à la paix et à la stabilité sont souvent dues à des dangers d'ordre sanitaire et environnemental tout autant qu'à des conflits armés, nos mécanismes d'intervention doivent être revus et améliorés. Le cadre si bien défini dans le rapport dont nous sommes saisis (voir S/2011/85) fournit une base solide à ce projet. C'est pourquoi le Nigéria appuie la vision énoncée dans l'évaluation.

Les quatre piliers qui sous-tendent les recommandations sont très bien définis. Leur but est de renforcer la prise en main nationale, à élargir et à accroître les capacités civiles internationales et à améliorer l'adéquation, l'opportunité et l'efficacité de l'appui des Nations Unies. Il existe plusieurs programmes de maintien et de consolidation de la paix qui bénéficieraient d'une meilleure utilisation des capacités de tous les acteurs. En fait, les situations de transition, comme au Sud-Soudan, que nous avons identifiées ce matin, sont l'occasion de recenser les meilleures pratiques permettant d'utiliser les capacités civiles conformément aux priorités déterminées par les pays eux-mêmes.

La nécessité d'évaluer les besoins locaux et les capacités locales existantes, y compris la capacité d'absorber l'assistance, avant de commencer à déployer des capacités internationales, a souvent été au cœur de nos débats, en particulier au Conseil, Ceci est vrai essentiellement des pays sortant d'un conflit, qui souffrent d'une pénurie critique de capacités et d'institutions à même de soutenir la paix. Le système des Nations Unies se doit d'appuyer le développement des capacités locales tout en comblant temporairement les lacunes existantes afin de rétablir l'état de droit et les services de base.

Cette évaluation nous propose des politiques qui détermineront la façon dont ces stratégies sont mises en œuvre sur le terrain. Le rapport cherche à faire participer tous les acteurs à cette entreprise, et nous sommes encouragés par les mesures initiales prises par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) pour revoir leurs méthodologies d'évaluation des besoins et des capacités afin de mieux adapter leurs activités sur le terrain. Nous espérons sincèrement que le DOMP et le Conseil trouveront ensemble des moyens de tenir compte de certains des éléments de l'évaluation lorsqu'ils renouvelleront les mandats de maintien de la paix.

Je dois dire que nous sommes encouragés par le fait que l'évaluation a porté sur les domaines d'analyse les plus sensibles, dont la formation de meilleurs dirigeants parmi les civils et la mise en place d'une culture de responsabilité. À cet égard, les recommandations reconnaissent que, en tant que facilitateur et partenaire pour la paix, l'ONU doit fonder toutes ses actions sur les besoins et les priorités des communautés que nous servons.

Le Nigéria aimerait beaucoup que cette évaluation soit le catalyseur de changements. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise par le Secrétaire général de créer un groupe de pilotage chargé de faciliter les prises de décisions et de mener une action coordonnée. Nous sommes convaincus que M[me] Malcorra est plus que qualifiée pour diriger ce groupe. Nous sommes impatients d'entendre les vues officielles du Secrétaire général et ses propositions sur des mesures de réforme concrètes et sur l'allocation de ressources.

L'évaluation des capacités civiles nous enjoint tous à utiliser les ressources disponibles de manière plus efficace, à rechercher et à déployer nos meilleurs talents, et à puiser dans toute la gamme des capacités mondiales et nationales. Ainsi, nous pourrons accroître la capacité de l'ONU à s'adapter aux changements sur le terrain.

En conclusion, je dois dire que le Nigéria a une très grande expérience en matière de renforcement des capacités civiles internationales. Depuis sa création il y a 17 ans, le Programme d'assistance technique du Nigéria a déployé 2 000 volontaires pour appuyer les efforts nationaux visant à combler les déficits de capacités dans plus de 27 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans un véritable esprit de coopération Sud-Sud. En effet, nous avons partagé nos savoir-faire et nos compétences techniques avec des pays bénéficiaires sur la base des besoins perçus et évalués. En appuyant cette évaluation, nous sommes disposés à offrir les enseignements que nous avons tirés et à travailler en étroite collaboration avec l'ONU.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : La Bosnie-Herzégovine se félicite vivement de la tenue du présent débat sur les capacités civiles au lendemain d'un conflit. Nous remercions M. Jean-Marie Guéhenno de son exposé et félicitons le Groupe consultatif de haut niveau qu'il dirige d'avoir fourni au Secrétaire général des avis importants sur les meilleurs moyens d'accroître le nombre d'experts civils pouvant être recruter et déployer rapidement, en coopération étroite avec les autorités nationales, afin de répondre aux besoins immédiats des pays sortant d'un conflit. Nous saluons la création du Groupe de pilotage et la nomination de M[me] Susana Malcorra pour superviser le suivi et la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport, et fournir des avis et des conseils stratégiques à cet égard. Nous remercions bien entendu M[me] Malcorra et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Gasana, pour leurs observations d'aujourd'hui.

Le débat consacré au renforcement des institutions, tenu en janvier (voir S/PV.6472) sous la présidence de la Bosnie-Herzégovine, avait mis en avant le rôle crucial de la prise en main nationale dans la consolidation de la paix et la nécessité d'utiliser les compétences nationales existantes pour renforcer les capacités nationales. Nous sommes convaincus que le renforcement des capacités des institutions nationales doit être considéré comme un élément essentiel de la consolidation de la paix et que cette manière d'appréhender les choses est l'un des meilleurs moyens d'améliorer l'efficacité des activités de maintien et de consolidation de la paix menées par l'ONU.

Nous insistons sur le fait que la mise en place d'institutions responsables, légitimes et solides doit être un objectif stratégique qui doit être poursuivi dès les premières phases d'un processus de consolidation de la paix. Il faut donner la priorité au développement des institutions à même de prévenir une reprise du conflit, réduire progressivement la dépendance à l'égard des capacités de la communauté internationale, et promouvoir l'autosuffisance par la mise en place d'institutions nationales stables, viables, souples et ouvertes.

L'expérience a mis en lumière les obstacles et les difficultés auxquels, dans des situations particulières, la communauté internationale s'est heurtée pour promouvoir les capacités nationales nécessaires à l'instauration d'une paix durable dans un pays sortant d'un conflit. La dimension civile de la consolidation de la paix après un conflit accuse souvent un retard par rapport aux efforts militaires et de police dans des contextes donnés.

Nous appuyons les recommandations visant à donner la priorité aux moyens nationaux et à fournir des compétences techniques appropriées et adaptées aux besoins spécifiques d'un pays sortant d'un conflit. Le renforcement de la prise en main nationale des processus de paix en soutenant l'exercice par l'État de ses fonctions essentielles, telles la coordination de l'aide et la gestion des politiques, est capital. Le développement des capacités nationales peut permettre aux différentes actions menées par la communauté internationale d'avoir un plus grand impact économique et de favoriser une paix durable. Il faut faire travailler les experts internationaux dans les

locaux d'institutions nationales lorsque cela est nécessaire et opportun.

La question des capacités civiles revêt une dimension intersectorielle. Nous pensons qu'elle offre une occasion d'améliorer la coopération entre les États Membres dans ce domaine. La mise en place d'un mécanisme de coopération efficace permettra aux opérations de maintien de la paix ou aux missions politiques de tirer parti des capacités civiles des États Membres ou des organisations régionales, l'ONU jouant le rôle de plaque tournante pour les services d'experts. Elle doit contribuer à mieux faire correspondre les capacités aux besoins. Toutefois, l'ONU doit s'efforcer de mieux coordonner ses activités avec les États Membres afin d'utiliser les capacités existantes de manière plus efficace. Il est particulièrement important de fournir de meilleures orientations en matière d'aide au développement des capacités nationales et d'accroître les moyens de formation. Les processus de planification doivent également tenir compte dès le départ des vues, des compétences et des priorités du Gouvernement hôte.

Il faut mieux définir les rôles et les responsabilités en ce qui concerne la responsabilité première de la formation et du déploiement des experts civils dans des secteurs essentiels de la consolidation de la paix. Nous pensons qu'il est indispensable d'harmoniser les mandats répétitifs et les différentes politiques afin que l'ONU puisse être plus souple et plus pertinente dans l'appui qu'elle fournit.

S'adapter au changement suppose une plus grande souplesse dans les activités menées quotidiennement sur le terrain. À cet effet, il faut absolument affecter les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment, ce qui exige que le système définisse des domaines de responsabilité et de responsabilisation. L'ONU doit veiller à ce que les processus de planification disposent des capacités nécessaires pour traiter comme il se doit les questions liées à l'égalité entre les sexes. La participation des femmes et leur intégration dans tous les processus est extrêmement importante.

Plusieurs recommandations formulées dans le cadre de cette étude peuvent facilement et rapidement être mises en œuvre, mais nous savons pertinemment qu'un grand nombre d'autres nécessiteront un examen plus approfondi et un certain nombre de réformes administratives. Nous sommes favorables à la mise en œuvre des recommandations portant sur la prise en main de leur sort par les pays, le renforcement des capacités et les enseignements tirés afin d'apporter de réels changements sur le terrain.

Travailler dans des zones touchées par un conflit suppose que les structures de l'ONU soient transformées, en s'appuyant sur les enseignements tirés, en tirant parti de l'expertise des États Membres et d'autres organes, et en adoptant des méthodes de travail novatrices pour s'acquitter du mandat confié et mener à bien les activités sur le terrain. Il est indispensable de disposer d'une grande souplesse et de mieux répondre aux priorités définies au niveau national. L'ONU est l'acteur le plus légitime de la communauté internationale, et les capacités civiles en sont sans aucun doute un élément essentiel de son action.

L'ONU, les États Membres, les organisations internationales et les donateurs doivent redoubler d'efforts pour faire preuve de plus de souplesse et accroître l'efficacité et l'impact de nos efforts communs dans les situations d'après-conflit. Élaborer des stratégies appropriées, choisir la bonne panoplie d'outils au bon moment, allouer des ressources en fonction de leurs avantages comparatifs et rechercher les meilleures solutions sont un processus sans cesse renouvelé. Enfin, dans la promotion et la consolidation d'une paix durable, mettre à disposition des moyens civils bien adaptés est une responsabilité qui nous incombe à tous.

M. Alzate (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie M. Guéhenno de son exposé et, par son intermédiaire, remercie également tous les membres du Groupe consultatif de haut niveau qui ont participé à l'élaboration du rapport sur l'étude des moyens civils à mobiliser au lendemain d'un conflit (S/2011/85). Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Mme Suzana Malcorra, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Gasana, de leurs exposés détaillés.

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs débats qui ont mis en avant la nécessité d'analyser et d'élaborer des stratégies permettant de trouver de meilleures réponses à l'un des principaux défis que doit relever notre Organisation, à savoir répondre de manière efficace et efficiente aux besoins des sociétés sortant d'un conflit et prévenir une reprise du conflit. La création et le renforcement des capacités civiles sont essentiels pour l'appui que la communauté

internationale doit fournir aux pays sortant d'un conflit afin de veiller à ce que, à moyen et à long terme, l'État et la société concernés puissent assurer de manière indépendante les services et les biens publics qui permettent non seulement de consolider la paix mais aussi de renforcer les processus visant à garantir l'unité nationale, le bien-être et le développement des populations concernées.

Chacun sait qu'il n'existe pas de solution toute faite applicable à toutes les situations et que les stratégies permettant de faire face aux problèmes posés au lendemain d'un conflit doivent s'appuyer sur une analyse très précise des conditions sur le terrain. La démarche du Groupe consultatif de haut niveau est donc particulièrement pertinente. En effet, les quatre principes fondamentaux sur lesquels le rapport est axé illustrent le cadre général dans lequel l'ONU peut prendre des mesures prestes, opportunes et coordonnées pour renforcer les capacités civiles, en se conformant pleinement à la Charte et aux buts et principes qui y sont consacrés.

La prise en main de leur sort par les pays est sans aucun doute le principe cardinal sur lequel doit se fonder tout renforcement des capacités civiles. À cet égard, il est indispensable de consulter en permanence les États sortant d'un conflit pour déterminer à quelles fonctions essentielles de l'État il faut donner la priorité au moment de déterminer s'il faut faire appel aux capacités internationales dans des domaines essentiels. Il est en outre tout à fait primordial d'accorder la priorité aux marchés nationaux pour la fourniture des biens et des services afin de relancer l'économie locale mais aussi de connaître les besoins. Les partenariats avec d'autres acteurs compétents doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Des instruments souples et adaptables sont certes nécessaires pour avoir accès à des capacités spécialisées que notre Organisation n'est pas toujours en mesure de fournir, mais il faut veiller à ce que la qualité de ces capacités et le cadre juridique sous lequel elles opèrent, ainsi que la responsabilité des partenaires qui les fournissent, répondent aux normes requises par l'ONU. L'Organisation doit également montrer la voie dans l'exécution des tâches figurant dans ses mandats.

S'agissant de la question des compétences techniques, le rapport montre une fois encore qu'il est nécessaire de veiller à ce que l'action du système des Nations Unies soit cohérente et coordonnée, afin d'éviter les doublons et de garantir une utilisation efficace des ressources disponibles. À cet égard, il est essentiel que la gestion des ressources humaines tienne compte de la nécessité de déployer rapidement et efficacement des personnels spécialisés dans de vastes opérations sur le terrain sans générer de disparités, en préservant la diversité géographique et en promouvant le mérite.

Il est évident qu'il faut mettre en place des systèmes plus flexibles, plus rapides et plus rentables, en apportant des réponses adaptées à l'évolution de la situation sur le terrain. À cet égard, il est essentiel d'étudier comme il se doit les incidences budgétaires et les contributions des États, ainsi que la nécessité d'exécuter les mandats établis par les organes compétents de l'Organisation.

Les pays touchés par un conflit ont besoin de processus politiques nationaux efficaces, d'institutions solides et de développement économique pour forger une paix durable. Il incombe autant aux sociétés concernées qu'à la communauté internationale d'apporter à ces processus un appui sous forme de capacités civiles qui répondent aux besoins et aux priorités définis au niveau local, tout en renforçant les capacités nationales. Nous encourageons le Groupe de pilotage à poursuivre le processus de consultations élargies qui a déjà commencé, en veillant à accorder l'attention voulue aux vues de tous les États.

Le Président : Je vais maintenant m'exprimer à titre national.

Je remercie M. Guéhenno, Mme Malcorra et l'Ambassadeur Gasana pour leurs présentations.

Il est logique que l'Assemblée générale ait examiné hier le rapport sur les capacités civiles dans les situations postconflituelles (voir S/2011/85), que le Président de la Commission de consolidation de la paix soit présent à notre débat aujourd'hui et que le Secrétariat ait d'ores et déjà engagé le suivi des propositions du Groupe consultatif de haut niveau dirigé par Jean-Marie Guéhenno. En effet, la mise en œuvre du rapport exige un effort commun des Nations Unies dans leur ensemble, l'engagement du Secrétariat et l'adhésion des États Membres, comme ce fut le cas pour le rapport Brahimi sur les opérations de maintien de la paix et les capacités militaires (S/2000/809).

Le rapport sur les capacités civiles dans les situations postconflituelles s'inscrit dans le cadre de nos efforts pour améliorer la performance des Nations

Unies sur le terrain. Nous avons un intérêt collectif à ce que cet objectif soit atteint. Aussi nous faut-il éviter les débats idéologiques et nous concentrer sur l'essentiel : comment tirer le meilleur parti du rapport qui nous est présenté? Comment aider le Secrétariat à le mettre en œuvre dans les meilleures conditions possibles?

Je m'exprimerai sur trois points qui sont au centre de la réflexion des experts et qui concernent directement le Conseil.

Tout d'abord, l'appropriation nationale est la priorité. Comme nous l'avons souvent dit dans les débats du Conseil, aucune reconstruction durable n'est possible sans appropriation nationale. De ce point de vue, la mobilisation des ressources humaines locales dans les structures d'appui aux capacités civiles des pays sortant de conflit a une importance cruciale, comme cela est justement souligné dans le rapport sur les capacités civiles.

Deuxième point, il faut multiplier les partenariats. Le Groupe consultatif de haut niveau suggère une cellule des partenariats civils pour faciliter la mise en relation des besoins avec les capacités des différents pays. C'est ce que la France a proposé dans le cadre du Groupe de travail du G-8, « Maintien de la paix et consolidation de la paix », dont elle exerce actuellement la présidence. Les pays du Sud peuvent à cet égard fournir plus de capacités civiles. Cela ne signifie pas que les pays du Nord peuvent se décharger de leurs responsabilités en matière de maintien de la paix et de développement. Ce n'est pas un transfert du fardeau, c'est le recours à une expertise plus efficace parce que plus proche des réalités du terrain. L'enjeu doit être de renforcer la coopération trilatérale entre donateurs, fournisseurs de personnels et pays hôtes. C'est l'affaire de tous.

Enfin, nous devons encourager l'initiative sur le terrain. Nous soutenons donc l'idée du Groupe consultatif de haut niveau de donner de plus grandes marges de décision aux Représentants spéciaux du Secrétaire général dans la gestion interne de leurs ressources civiles. C'est une idée féconde car elle peut favoriser une meilleure coordination avec les fonds, les agences et les programmes dans l'utilisation de ces ressources, et elle peut donc contribuer à la diffusion d'une culture de résultat dans la gestion des moyens.

Comme nous le constatons régulièrement dans nos débats au Conseil, les besoins en capacités civiles sont nombreux, divers et tendent à augmenter compte tenu de la complexité des situations dans lesquelles l'intervention des Nations Unies est requise. Les Nations Unies doivent donc être capables de s'adapter dans des délais souvent courts. L'efficacité requiert des capacités civiles et une certaine flexibilité pour leur emploi. Elle exige aussi une gestion responsable et rigoureuse des ressources financières et humaines.

Le suivi de ces recommandations ne pourra se faire qu'avec la participation de tous les États Membres et sur la base du consensus. Les recommandations qui seront proposées par le Secrétaire général devront être étudiées, notamment à la Cinquième Commission, par l'ensemble des États. Nous ne pourrons mener à bien ces réformes importantes qu'en avançant de manière unie et de manière progressive.

Je remercie à nouveau M. Jean-Marie Guéhenno pour l'excellent travail réalisé par le Groupe consultatif de haut niveau pour l'examen des capacités civiles. Je remercie aussi le président de la Commission de consolidation de la paix pour son attention au rapport. Enfin j'exprime, je crois que je le peux le faire au nom de tout le Conseil, toute notre confiance à Mme Susana Malcorra pour le travail de suivi qu'elle a engagé sur les propositions des experts. Nous examinerons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général à ce sujet.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 10.